

MAIRIE DE COTEAUX DU LIZON
2 Place de l'Hôtel de Ville – Saint-Lupicin
39170 COTEAUX DU LIZON
Tél. 03 84 42 11 59
contact@coteauxdulizon.fr

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Nom et adresse du siège social de l'Association :

SIRET (obligatoire) :

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas :

- Première demande**
- Renouvellement d'une demande**

**A remplir dans son intégralité et à déposer à la
Mairie, avec toutes les pièces sollicitées, avant le
31 décembre 2022 DERNIER DELAI
(aucun dossier ne sera instruit après cette date)**

Rappel : La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé

Présentation de votre association

Objet de votre association :

.....
.....
.....
.....

	NOM Prénom	ADRESSE POSTALE - COURRIEL	TELEPHONE
Président			
Secrétaire			
Trésorier			

Nombre total de licenciés :

Dont membres de Coteaux du Lizon : – de 18 ans
..... adultes

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

non

oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :
du :

attribué par :

en date

_____ | _____ | ┌┐ ┌┐ ┌┐┌┐┌┐
_____ | _____ | ┌┐ ┌┐ ┌┐┌┐┌┐

Permanences / Manifestations / Locaux :

Quelle est la périodicité des permanences, entraînements ou autre de votre association ? *Préciser le jour, l'heure et le lieu.*

	Heures	Lieu	Objet (permanence, entraînement, ...)
<input type="checkbox"/> Lundi
<input type="checkbox"/> Mardi
<input type="checkbox"/> Mercredi
<input type="checkbox"/> Jeudi
<input type="checkbox"/> Vendredi
<input type="checkbox"/> Samedi
<input type="checkbox"/> Dimanche

Date et lieu de votre dernière Assemblée Générale : _____

Résultats et récompenses obtenus en 2022

Animateurs - Entraîneurs		
<i>Nom</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Diplôme</i>

Formation de perfectionnement :

Entraînements :

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation:	0
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 – Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE:			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

1 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

2 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

Pièces à joindre à votre dossier

Pièces obligatoires

- Les statuts de l'association (en cas de première demande ou de modification récente)
- **Le bilan financier (dernier en date)**
- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association
- Un état récapitulatif des différents comptes bancaires (courant, livret, ...) établi par la banque, arrêté à la date de la demande de la subvention.
- **Pour toute demande de subvention liée à un projet exceptionnel : joindre une note explicative et chiffrée du projet.**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Président de l'Association :

Certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires résultants de l'attribution éventuelle d'une subvention.

Date :

Signature :